

Zones de Solidarité en Charente-Maritime
*Étude des sites de Fouras et l'Île d'Aix après
déconstruction pour leur aménagement environnemental*

ANNEXES
Comptes-rendus

**Etude des sites de Fouras et de l'Ile-d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de la réunion de lancement du 18 décembre 2012 à 14h

Mairie de Fouras
Liste des personnes présentes:

Commune de Fouras

Sylvie Marcilly - Maire
Philippe Fagot - adjoint à l'urbanisme
Stéphanie Herrou - adjointe
Catherine Rogé - adjointe
Jean-Paul Barbarin - conseiller

Cécile Rogier - Service urbanisme
Valérie Lacoste - Service Sécurité civile
Loïc Varrailon

Commune de l'Ile-d'Aix

Alain Burnet - Maire
J.-R. Duclaux - adjoint
Jean- Claude Poisson - conseiller délégué à la Mer

Jérôme Ragot - secrétaire de mairie

DDTM 17

Michel Zanoni - Directeur Adjoint
Serge Halioua - SAT Aunis
Nicole Fruchet - SAT Aunis

DREAL Poitou-Charentes

Arnaud Valadier - SECLA - Aménagement Littoral

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire
Shahinda Lane - Architecte et urbaniste - Panerai & ass.
Erwan Le Cornec - Géographe - GEOS AEL
Xavier Loubert-Davaine - Juriste spé. Environnement - Eliomys

Ordre du jour : Présentation du programme et du calendrier de l'étude, et du groupement choisi

- Ouverture de la réunion par Sylvie Marcilly
- Introduction de l'étude, du calendrier et des modalités de déconstructions par Michel Zanoni et Arnaud Valadier
- Présentation des membres du groupement retenu pour mener l'étude d'aménagement des zones de solidarité, de la démarche de projet proposée, du calendrier et des premiers éléments d'analyse sensible des sites étudiés (croquis).

- Intervention de M. Burnet : le calendrier de l'étude est trop long au regard des emprises concernées sur l'Ile d'Aix. L'étude devrait selon lui aller beaucoup plus vite. Sur les 5 habitations achetées par l'Etat, 3 ont été identifiées par la commune comme pouvant être utilisées à des fins d'utilité publique: une bibliothèque, un espace artisanal (stockage de matériel), une maison du Parc Naturel Marin (en lien avec le Conservatoire du Littoral). Il rappelle que le "fil rouge" de la politique des élus est "emploi et logement". Julie Colin prend note de l'impatience des élus Aixois et de l'effective faible emprise des surfaces en attente de projet. Elle maintient son souhait de mener un diagnostic complet et l'étude d'un périmètre élargi au-delà de la zone de solidarité. Elle affirme avoir besoin des trois mois minimum prévus pour effectuer ce travail. Le temps consacré ensuite aux esquisses d'aménagement sera d'autant plus efficace que le diagnostic aura été bien établi au préalable.

- Intervention de Mme Marcilly: l'aménagement de la Pointe de la Fumée concerne tout autant les Fourasins, qui y viennent se promener, y travaillent pour certains, y habitent ou y ont habité, que les Aixois, pour qui cette presqu'île est un passage obligé. La complexité des usages (loisirs, habitat restant, activités professionnelles et économiques, transits, stationnements) et des éléments contextuels (défense côtière, projet Grand Site, évolution des normes conchylicoles, valeur environnementale et paysagère...) doit être prise en compte dans l'étude et aider la commune à construire son projet global d'aménagement.

- Rendez-vous est pris pour une réunion de travail en petit comité le 17 janvier 2013 sur l'île d'Aix et le 29 janvier 2013 à Fouras.

**Etude des sites de Fouras et de l'Ile-d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de la journée du 17 Janvier 2013

Matin - réunion de travail en salle - Mairie de l'Ile d'Aix

Liste des personnes présentes:

Commune de l'Ile-d'Aix

Alain Burnet - Maire

Jean-Robert Duclaux - Premier adjoint, Délégué aux Affaires Sociales, à l'Urbanisme et aux Travaux

Eric Levraux - Deuxième Adjoint, Délégué au Tourisme et à la Culture

Jean-Pierre Chaudet - Troisième Adjoint, Délégué à la Nature et à l'Environnement

Jérôme Ragot - secrétaire de mairie

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)

Carole Gauyacq - attachée territoriale Urbanisme et Aménagement

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Ordre du jour : Première réunion de travail en petit comité - recueil des attentes et projets envisagés par la commune dans les zones de solidarité

- Ouverture de la réunion par Alain Burnet
- Présentation rapide des membres du groupement, de la démarche de projet proposée et du calendrier de l'étude aux personnes qui n'avaient pas assisté à la réunion de lancement en

décembre (J. Colin).

- Le Maire et ses adjoints présentent les "maisons" en zone de solidarité (voir schéma).

Les informations recueillies ont été formulées à l'oral, et sont retranscrites ci-après telles qu'elles ont été énoncées par les intervenants : elles n'ont pas fait l'objet de vérification par l'équipe pour la rédaction du CR.

Maison Toison : résidence secondaire, sortie de ZDS, ne sera pas déconstruite

Maison Coussy : projet de déménagement de la bibliothèque (idée émise par la commune lors de l'Atelier littoral national, et repris dans le document final de l'Atelier). Cette construction est de bonne qualité d'après les élus, et n'a eu qu'une trentaine de centimètre d'eau en les murs lors de la tempête Xynthia.

Maison Chaudet : ancienne résidence de location (6 logements avec mezzanine). Projet de box a destination des artisans de l'île (stockage uniquement- idée émise par la commune lors de l'atelier littoral national, et repris dans le document final de l'Atelier). La commune se porterait volontaire pour en assurer la gestion si cette idée était techniquement et juridiquement réalisable, et a sollicité la CAPR (services techniques) afin d'obtenir un support à l'étude de faisabilité économique, la rédaction d'un cahier des charges et au suivi des travaux d'aménagement. Plusieurs artisans sont d'ors et déjà intéressés : l'atelier de la nacre (stock de coquillages), un électricien et un peintre du continent dont la majeure partie du chiffre d'affaire est réalisée sur l'île d'après les élus, un épicier (M. Levraux). La commune se montrerait elle-aussi intéressée par un lieu de stockage à cet endroit. Rappel de la MOA : bien immobilier en zone inondable, donc les biens stockés doivent être insensibles à l'eau, ou mis hors d'eau.

Maison Lagord : il est constaté que le bâtiment abrite à la fois un restaurant et le logement de Mme Lagord. [Note de rédaction de la MOA : La présence de ce logement devra être confirmée juridiquement par la DDTM avant toute décision]. Si l'activité n'est pas concernée par le rachat via le fond Barnier, le logement l'est a priori, sans que la commune puisse en dire davantage sur l'avenir de ce dossier.

Maison Largeau : résidence secondaire, sortie de ZDS, ne sera pas déconstruite

Maison Berneau : ne fait pas l'objet d'un projet communal, sa déconstruction désenclavera la parcelle Naudon.

Maison Naudon : projet de maison du Parc Naturel Marin (local de travail pour des techniciens du Parc). Maison en position plus élevée (4.00m NGF), n'a eu qu'une trentaine de centimètre d'eau en les murs lors de la tempête Xynthia. A actuellement un fort impact paysager (façade blanche et assez massive, visible depuis la rue, en surplomb des marais) à adoucir. La concrétisation de ce projet dépend de la création effective d'un Parc Naturel Marin avant le lancement du chantier de déconstruction, ce qui ne semble pas très fermement engagé.

Terrain Morrison : pré avec hangar, reste propriété privée

Maison Martel : DUP en cours d'après la commune.

Maison Duclaux : sera déconstruite. Ne fait pas l'objet d'un projet communal, les anciens propriétaires ne souhaitent pas voir leur ancien bien réutilisé.

Maison Morrison : résidence principale. [Note de rédaction de la MOA : Son devenir est examiné par la DDTM 17 au regard des expertises formulées et la décision proposée fera l'objet d'un arbitrage par la DGPR dans le cadre du dossier de première analyse servant de base au dossier de DUP]

Julie Colin rappelle que l'étude peut apporter des arguments en faveur ou en défaveur du projet, selon les compétences présentes au sein du groupement (cohérence paysagère ou architecturale, impact hydraulique, faisabilité réglementaire), mais que la décision finale de conserver ou non des bâtiments en zone de solidarité à des fins d'utilité publique est émise par les services de l'Etat, au vu des dossiers constitués et portés par la commune, et des arguments développés.

Le Maire indique que la commune a fait le nécessaire pour que la ZDS soit en site classé, comme le bourg, et non plus en site inscrit, comme jusqu'à maintenant.

- Le Maire et ses adjoints présentent les projets communaux dont la mise en œuvre ou la faisabilité ont un impact en ZDS : le réaménagement du site du sémaphore (entraînera le déménagement de la bibliothèque), les réserves foncières (réserve foncière habitation, réserve foncière artisanale, projet d'une résidence pour personnes âgées en gestation), création des logements locatifs (plusieurs sites sur la commune).

- Le Maire et ses adjoints font état des dysfonctionnements du site communal de stockage de matériaux : le site est mis gratuitement à la disposition des entreprises du bâtiment intervenant sur l'île (entreprises du continent) afin d'éviter qu'elles ne stockent sable, parpaings, tuiles et autres matériaux sur l'espace public. Parallèlement l'occupation temporaire de la voirie est payante. La moitié arrière de l'aire de stockage est maintenant inaccessible (surplus laissés sur place, qui empêchent le rangement). Elle est utilisée par plusieurs entreprises, sans surveillance particulière (le cadenas du portail a été remplacé plusieurs fois, car les clés « se perdent » régulièrement), et sans qu'une zone ne soit attribuée spécifiquement à l'une ou l'autre des entreprises, ce qui complique l'identification des usagers peu précautionneux. Deux autres espaces remplissent une fonction similaire sur la commune : un emplacement au sud des marais ostréicoles, et exceptionnellement le terrain de boules de la Place d'Austerlitz. L'équipe municipale aimerait que l'étude prenne en compte cet espace, envisage sa transformation ou son déplacement (où?) au profit, peut-être, d'un terrain multisports. Son extension n'est pas souhaitée (roselière à préserver).

- Carole Gauyacq demande si les communes concernées par les déconstructions l'année passée (Charron - Aytré - Port des Barques) avaient demandé des dérogations pour conserver des bâtiments à vocation d'intérêt public et si leur demande avait abouti. Julie Colin mentionne le cas d'une maison à Godechaud (commune d'Aytré), dont la conservation était destinée à la création d'une école de voile. Le dossier a été porté par la commune, mais Julie Colin ne connaît pas les suites qui ont été données. Aucune demande de dérogation écrite officielle n'a été formulée par la commune de l'Île-d'Aix auprès des services de l'Etat pour l'instant. Julie Colin encourage la municipalité à faire cette démarche dès maintenant. Les recommandations de l'étude d'aménagement pourraient, ou non, venir compléter et/ou ajuster le projet de la commune, mais ce n'est pas la vocation première de l'étude que de trouver et de justifier des projets communaux dans des bâtiments voués à être déconstruits en première approche.

- Carole Gauyacq évoque le mécontentement, suite aux déconstructions l'année passée, de la commune de Port des Barques au regard du mauvais état des sols (impropres à l'entretien ou à la plantation). Elle demande à Julie Colin si des mesures ont été prises pour améliorer cet aspect

du chantier pour les communes concernées cette année. Julie Colin répond que le CCTP a été amendé en ce sens, afin de définir plus précisément les attentes en terme de "terrain naturel", mais ajoute qu'un suivi de chantier exigeant est indispensable pour faire respecter le CCTP (DDTM + commune?).

- Julie Colin s'enquière du fonctionnement des espaces pâturés sur l'île : la présence de chevaux et de poneys, pour certains même en hiver, est liée à un propriétaire ayant une activité de promenade en calèches l'été. Les animaux paissent sur les terrains du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral (entretien des prairies).

- Julie Colin s'enquière également de l'activité ostréicole (anse du Saillant): deux des trois cabanes du marais sont occupées par des ostréiculteurs aixois, la troisième cabane correspond au local de la SNSM (secours en mer). Les claires du marais sont utilisées par les ostréiculteurs aixois et par quelques ostréiculteurs fourasins.

Après-midi - rencontre avec les habitants de la zone de solidarité - sur place

Liste des personnes présentes:

Commune de l'Île-d'Aix

Alain Burnet - Maire

Jean-Robert Duclaux - Premier adjoint, délégué aux Affaires Sociales, à l'Urbanisme et aux Travaux

Eric Levraux - Deuxième Adjoint, Délégué au Tourisme et à la Culture

Jérôme Ragot - secrétaire de mairie

Mme Lagord

Mme Toison

Mme Morisson

M. Morisson (fils), également Président de l'association des Sinistrés de Xynthia

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

Carole Gauyacq - attachée territoriale Urbanisme et Aménagement

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Ordre du jour : présentation de l'étude et recueil d'informations

- Maison Toison : l'arrière du jardin (limite ouest) est partiellement détrempe au moment de la visite (grandes flaques d'eau) : Mme Toison mentionne la présence ancienne d'un fossé à cet endroit (perpendiculairement à la rue des tennis), remplacé depuis par un drain qui est probablement bouché. Un drainage serait peut-être à étudier dans la parcelle attenante (propriété Etat), [mais vérifier que cela n'est pas soumis à une procédure « loi sur l'eau » /RqMOA].

- Maison Coussy : projet de bibliothèque. Thérèse Morisson, octogénaire à l'origine de la création de l'actuelle bibliothèque de l'île (au début des années 1980), et accueillant aujourd'hui encore les usagers de la bibliothèque au sémaphore, reste très réservée quant au déménagement de la bibliothèque "en dehors du bourg", et près d'une route très passante. La perception du cœur du village est révélée par ces propos, à savoir dans le bourg fortifié. Pourtant, les habitations s'étendant jusqu'au Nord de l'île, l'emplacement envisagé par la commune se trouve de fait quasiment à mi-distance des extrémités habitées de l'île. Le flux de promeneurs, cyclistes, et véhicules divers sur la route départementale (rue qui longe l'anse du Saillant) est effectivement important en été, il faudra prendre en compte cet aspect dans l'aménagement des accès et stationnements si cette piste de réflexion est retenue, pour limiter les conflits d'usages.

- Maison Chaudet : projet de locaux artisanaux (stockage uniquement). La commune souhaite que la partie de la parcelle donnant sur la rue des tennis soit paysagée et dissimule les locaux artisanaux. L'accès et les manœuvres de camionnettes (chargement/déchargement) doit être étudié, si possible en préservant les deux figuiers existants (recommandation J. Colin). A l'arrière les ailes du bâtiment forment une courette, sans délimitation nette avec le voisin (haie basse et discontinue). L'aménagement de la courette et le traitement de la limite foncière seront à étudier finement pour ne pas nuire au voisinage.

- Maison Duclaux : belle vue sur le marais, banc à conserver? Les anciens propriétaires ne souhaitent pas conserver de plantations en particulier, donc une cohérence avec la palette végétale du marais sera à rechercher au sein des végétaux existants sur la parcelle. Le mur mitoyen, particulièrement haut, avec la maison Naudon est à supprimer (fluidité visuelle, transparence hydraulique, désenclavement de la parcelle Naudon).

- Aire de stockage de matériaux : constat de la mauvaise gestion des stocks (perte de place, manque d'organisation, impossibilité de curer le fossé attenant, excédants laissés sur place) qui fait ressembler une partie du site à une décharge à ciel ouvert. Le portail est grand ouvert et non cadenassé, les tamaris plantés récemment en façade n'ont pas pris. J. Colin affirme qu'un nouvel aménagement ne peut pas être l'unique réponse à ces dysfonctionnements, et qu'un contrôle plus sévère, voire des sanctions, sont à envisager pour assurer le bon fonctionnement du site, et le respect mutuel des usagers et des riverains.

- des travaux sont en cours pour remplacer l'éclairage public de type mât par un éclairage de type balise piétonne (rue des tennis et route départementale). La chaussée de la rue des tennis aurait besoin d'être rénovée. Le passage des camionnettes d'entreprises du bâtiment allant et venant à l'aire de stockage abîme petit à petit la rue, les allées et venues des engins de déconstructions vont la dégrader davantage encore. La commune envisage la reprise de la chaussée à l'issue des travaux de déconstruction, et demande à J. Colin de prendre en compte cette donnée dans l'étude (gabarit et usagers) en fonction du maintien ou non de l'aire de stockage à cet endroit.

- à la demande de Julie Colin, M. Ragot transmet la cartographie des emprises foncières appartenant aux trois plus grands propriétaires de l'île : le Conseil Général, le Conservatoire du Littoral, et l'association des Amis de l'île d'Aix.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes
SECLA - Mission Aménagement littoral

Direction départementale des Territoires et de la Mer de Charente-
Maritime

**Etude des sites de Fouras et de l'île d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de la journée du 29 Janvier 2013

*Matin - réunion de travail en salle - Mairie de Fouras
Liste des personnes présentes:*

Commune de Fouras:

Catherine Rogé - adjointe - Affaires sociales et Emploi

P. Viollot - Secrétaire Général de la mairie de Fouras

Benoit Lacoste - Musée de Fouras

Fourasins:

M et Mme Bichot

M. Georges Niort

M. Jean Negret

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Erwan Le Cornec - Géographe - BE GEOS AEL

Shahinda Lane - Architecte-urbaniste - Agence Panerai et associés

Xavier Loubert-Davaine - Juriste spé. Environnement - et S. Moullec (stagiaire) - Eliomys

Ordre du jour : Rencontre avec des fourasins ayant la mémoire du site

- Ouverture de la réunion par Julie Colin - présentation de l'objet de l'étude et de l'équipe

- Monsieur Lacoste projette un certain nombre de documents graphiques (cartes, photos et cartes postales anciennes) et resitue l'histoire de l'occupation humaine de la Pointe de la Fumée dans le contexte de la mise en place et du démantèlement de l'arsenal de Rochefort. MM. Bichot, Niort et Negret font part de leurs connaissances sur les sollicitations de l'équipe ou en réaction aux images projetées. Les informations recueillies ont été formulées à l'oral et sont retranscrites ci-après telles qu'énoncées par les intervenants : elles n'ont pas fait l'objet de vérification par l'équipe pour la rédaction du CR, et n'augurent pas de leur faisabilité ou de choix ultérieurs.

- Architecture militaire : le bâtiment appelé "la casemate" (et non le blockhaus) date du XIXe siècle et abritait des projecteurs de poursuite avant d'être reconverti et complété en bâtiment d'habitation et restaurant. La Redoute de l'Aiguille a longtemps barré l'accès à la pointe (défense), l'évolution du trait de côte a modifié cette configuration (passage ouvert par le nord). Vendue à des particuliers (famille Violet), elle a servi d'habitation et d'établissement ostréicole puis a été rachetée par la commune. Des projets d'activités culturelles sont à l'étude à cet endroit.

- Usages : L'attrait des bains de mer débute au milieu du XIXe siècle. Un premier casino s'installe dans le bois au début du XIXe, il est ensuite fermé et un second ouvre ses portes à l'emplacement actuel en 1908. La Pointe de la Fumée reste non-bâtie (à l'exception de la Redoute de l'Aiguille et de la casemate) jusqu'au milieu du XXe siècle. Les usages des terrains étaient des prés (ovins) et des vignes. On venait y pratiquer la pêche à pied (captage naturel, sur les rochers). A partir des années 1950, les ostréiculteurs professionnels s'installent progressivement sur la pointe (en provenance de Marennes). Aujourd'hui encore, les ostréiculteurs ne sont pas exclusivement fourasins, une partie d'entre eux sont extérieurs à la commune (de Bretagne et de Normandie par exemple) et ne font que du captage de naissain. Les parkings actuels en bout de pointe sont d'anciennes excavations dont ont été extraits les remblais nécessaires aux abords de la casemate. Ces excavations ont ensuite été remblayées elles-mêmes (ordures). Au lieu dit "Ostréa" (restaurant aujourd'hui abandonné), il y a eu des claires ostréicoles, un temps utilisées pour une tentative d'élevage de crevettes.

- Accès à l'île d'Aix: l'embarcadère en bout de pointe est relativement récent (jetée créée en 1874, embarcadère pour l'île d'Aix à partir des années 1960), auparavant l'embarquement se faisait depuis le Port Nord. Le nouvel embarcadère offre des plus grandes possibilités d'horaires en eaux profondes, le trajet vers l'île est plus court et les possibilités de stationnement sont plus importantes. On trouve à la Pointe de la Fumée le réservoir enterré d'eau potable alimentant l'île d'Aix par un réseau sous-marin.

- Chemin de fer : la ligne créée par les militaires pour approvisionner la redoute et la casemate est démantelée à la fin de la Première Guerre Mondiale. Il a subsisté un tronçon arrivant au centre-ville, on appelait cette ligne "les trains du plaisir".

- Projets de port en eau profonde et de port de plaisance : Fin XIXe - début XXe, on parle d'un projet de type port en eau profonde dans la fosse d'Enet. Un projet de port de plaisance à la Fumée a également été envisagé au XXe siècle (seconde moitié?). Ce projet aurait pâti de la

concurrence du port de la Pallice (La Rochelle) et de l'opposition des ostréiculteurs.

- Tempêtes mémorables avant Xynthia : 1940 - 1957 - 1999. Ces tempêtes ont submergé la route d'accès à la pointe.

- M. Lacoste accepte la demande de l'équipe de transmettre des données graphiques issues des ressources du musée pour alimenter la base de données de l'étude (envoi d'un CD). Une rencontre ultérieure est à organiser (Erwan le Cornec).

Après-midi - Première réunion de travail avec les élus Liste des personnes présentes:

Commune de Fouras

Sylvie Marcilly - Maire

Stéphanie Herrou - adjointe à l'environnement

Daniel Coirier - adjoint - Management du Personnel et Travaux

Philippe Fagot - adjoint - Urbanisme et Foncier

Henri Morin - conseiller - délégué au Tourisme

Jean Paul Barbarin - conseiller

Loïc Varraihlon - DGA

Cécile Rogier - Service Urbanisme

DDTM 17

Mme Clémenceau

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Erwan Le Cornec - Géographe - BE GEOS AEL

Pierre Peeters - Ingénieur en hydraulique - HYDRATEC

Shahinda Lane - Architecte-urbaniste - Agence Panerai et associés

Xavier Loubert-Davaine - Juriste spé. Environnement - et Sarah Moullec (stagiaire) - Eliomys

Ordre du jour : recueil d'informations

Les objectifs annoncés de la commune sur le site sont :

- la mise en valeur de la mer et des professions marines
- la mise en valeur de l'espace naturel

Les informations recueillies ont été formulées à l'oral et sont retranscrites ci-après telles qu'énoncées par les intervenants : elles n'ont pas fait l'objet de vérification par l'équipe pour la rédaction du CR, et n'augurent pas de leur faisabilité ou de choix ultérieurs.

Ostréiculture

La commune exprime clairement son souhait de maintenir et de mettre en valeur l'activité à cet endroit, et même d'encourager l'installation de jeunes ostréiculteurs sur place.

- une réunion d'information PAPI/PPRN, organisée par la mairie, a eu lieu la veille à destination des professionnels conchyliculteurs de la Fumée. A cette occasion, il a été demandé à la profession de formuler ses besoins et ses projets, informations que la mairie transmettra à l'équipe.

- L'activité s'est professionnalisée à partir de la seconde moitié du XXe siècle sur la Pointe de la Fumée, elle est aujourd'hui composée de quelques Fourasins, mais plus largement de professionnels extérieurs à la commune (Marennes, Bretagne, Normandie) qui effectuent surtout le captage du naissain. Il en résulte des nombreux outils de travail stockés sur place sans présence humaine continue (coupelles, tables...). La commune souhaiterait limiter les nuisances occasionnées par ce fonctionnement, et peut être interdire le stockage visible (sur le trottoir, devant les cabanes).

- Les perspectives environnementales et de changement de classification sanitaire des eaux pourraient obliger les professionnels à développer des installations de purification, la commune souhaite que soit observée cette possibilité dans le cadre de l'étude et recommande à l'équipe de se rapprocher de la CRC.

- Des professionnels fourasins, installés à la ZA des Brandettes, zone dédiée à l'ostréiculture au PLU, manifestent leur souhait de déménager à la Pointe de la Fumée. Ce transfert leur éviterait d'avoir à traverser la commune en tracteur (meilleure accessibilité aux parcs ostréicoles, moins de nuisance en centre ville).

- M. Coirier interroge l'équipe sur la faisabilité d'un établissement ostréicole collectif sur une parcelle Etat : Julie Colin indique que la constructibilité est très contrainte dans ces secteurs, et qu'il sera important de mettre en évidence une démarche collective, ce à quoi Xavier Loubert ajoute que le projet devra revêtir une dimension d'intérêt public. Mme Marcilly répond qu'à Charron ce type de projet est en cours, et que cela est donc possible.

- Mme Clémenceau suggère que l'étude d'aménagement des ZDS pourrait être l'occasion d'avoir un diagnostic sur l'activité conchylicole sur la commune. Julie Colin précise que l'étude n'a pas cet objectif. Un état des connaissances "statistiques" de la profession sur la commune sera communiqué à l'équipe par la mairie afin d'alimenter sa base de données.

Stationnements

- Mme Marcilly indique qu'il serait souhaitable de limiter le stationnement à la Pointe de la Fumée, M. Morin tient à préciser qu'il ne faut pas le réduire pour autant.

- la bande de stationnement payant de part et d'autre de la statue de la Vierge est semble-t-il de moins en moins fréquentée.

- le stationnement des engins ostréicoles dans l'allée du même nom a été réglementé dans les années 1990, aujourd'hui la situation est assez floue, la commune n'est plus tout à fait en mesure de dire quels sont les professionnels qui stationnent effectivement sur place.

Projets/Idées

- maison des métiers de la mer : la commune envisage de demander une dérogation sur la déconstruction d'une maison afin de proposer la création d'une maison des métiers de la mer - salle de réunion - 2 associations professionnelles locales. Le choix précis du bâtiment qui pourrait abriter ce projet n'est pas encore arrêté.



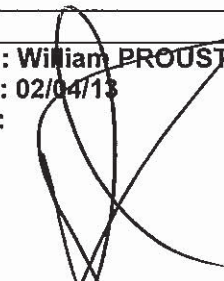
- création d'un jardin botanique regroupant les essences littorales locales
- circulation : modes doux et sens de circulation. La commune souhaite que l'étude prenne en compte le confort de circulation de tous les usagers, et envisage la possibilité modifier les sens de circulation automobile si besoin. NOTA : l'ensemble de la commune sera prochainement en zone 30.

- le projet de défenses côtières est rapidement évoqué, ainsi que les premières idées des élus sur les possibilités d'intégration paysagère du chemin d'entretien.

- Redoute de l'Aiguille : achetée en 2001 par la commune, fermée au public sauf pour les journées du patrimoine. Un groupe de travail se réunit depuis 2009, et lancera prochainement via un chantier international des travaux de mise en sécurité. A terme, l'objectif serait la création d'un lieu touristique et culturel (théâtre en plein air, festivals, lieu pédagogique lié au Grand Site de l'Estuaire de la Charente...)

<p>POLE AMENAGEMENT DURABLE ET MOBILITE DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER – MISSION MER</p>	<p>SERVICE DES PORTS DEPARTEMENTAUX ET DRAGAGES</p>	<p>Réunion du 19 mars 2013</p>
<p>Liste des participants jointe en annexe</p>		<p>Diffusion : Participants D. EHRENSPERGER SYLICAF (B. CALLOT) CAPR (L. DUMAS) Commune Fouras (L. VARRAILHON) Commune Aix (J.RAGOT)</p>
<p>Objet de la réunion : Etudes d'aménagement de la Pointe de La Fumée</p>		
<p>Monsieur PROUST (Conseil Général) précise que 3 études sont actuellement en cours sur la pointe de La Fumée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Requalification de l'espace portuaire (maîtrise d'ouvrage Conseil général). ✓ Dispositif de défense contre la mer des zones sensibles à la submersion (maîtrise d'ouvrage Conseil général). ✓ Aménagement des zones de solidarité (maîtrise d'ouvrage Etat) . <p>Dans ce cadre, les objectifs du Département sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le lien entre ces 3 études (connexion entre les aménagements proposés). ✓ Mutualiser ces 3 études (prescriptions communes, procédures, ...). ✓ Inscrire les aménagements proposés dans le cadre de la démarche « Grand Site ». <p>Monsieur VALLADIER (DREAL) approuve le principe de coordonner toutes ces études. L'étude sur les zones de solidarité (ZDS) sera menée dans cette approche globale en gérant l'interface avec les dispositifs de protection contre la submersion.</p> <p>Il précise que l'opération « Grand Site » doit s'intégrer dans ce projet, sachant qu'une réunion avec l'Inspectrice des Sites et l'Architecte des Bâtiments de France est programmée le 2 avril prochain. Il suggère également d'associer la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) qui porte la démarche « Grand Site » et est compétente en terme de déplacement urbain et stationnement.</p> <p>L'ensemble des participants s'accorde sur la nécessité de travailler sur l'image globale de la Pointe de La Fumée à travers ces 3 études.</p> <p>A ce stade, en terme d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'étude portuaire est au stade Esquisse, ✓ l'étude protection du littoral est au stade APS (sachant que cette étude ne redémarrera qu'après la signature du PAPI prévue en mai), ✓ l'étude sur les ZDS démarre. Le diagnostic est attendu pour début avril avec un 1^{er} schéma en mai. <p>Une réunion de recoupement avec l'ensemble des bureaux d'études est à envisager courant mai 2013.</p> <p>Suite à la présentation de l'esquisse d'aménagement de l'embarcadère, les participants s'accordent sur la nécessité de travailler les transitions entre les pistes d'entretien des ouvrages de protection contre la submersion et l'arrivée dans la zone portuaire.</p> <p>L'idée de créer des événements (avec des points « découverte ») pouvant alimenter une scénographie tout le long de la Pointe de La Fumée paraît pertinente.</p> <p>Remarque technique : Attention au dimensionnement d'un ponton en fonction des aléas forts du site.</p>		

<p>Un levé topographique du site devra être réalisé.</p> <p>Par ailleurs, il conviendra de déterminer le niveau d'évolution possible de la côte au droit des déconstructions de la plage de la Vierge : un renforcement de la protection existante en fond de plage est envisagée dans le cadre du PAPI.</p> <p>En conclusion, il paraît indispensable d'écrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les orientations phares pour la Pointe de La Fumée ✓ les objectifs globaux des aménagements en intégrant notamment les problématiques liées au stationnement, aux besoins des professionnels et aux friches. <p>Prochaines échéances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mardi 2 avril 2013 – matin : rencontre CG + Inspectrice des Sites + ABF pour présentation des projets pilotés par le Département ✓ Mardi 2 avril 2013 – après-midi : réunion organisée par la Mairie de la Fouras pour identifier les besoins des conchyliculteurs ✓ Vendredi 12 avril 2013 : réunion de travail CG + CAPR ✓ Mai 2013 : réunion avec CG + Etat + CAPR + Communes + les 3 bureaux d'études pour procéder au recoupement de l'ensemble des études. 	
--	--

<p>Nom : Céline POUZIN Date : 29/03/13 Visa : </p>	<p>Nom : Mathieu BARBIER Date : 29/03/13 Visa : </p>	<p>Nom : William PROUST Date : 02/04/13 Visa : </p>
---	---	---



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes
SECLA - Mission Aménagement littoral*

*Direction départementale des Territoires et de la Mer de Charente-
Maritime*

**Etude des sites de Fouras et de l'Ile-d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de la réunion du 24 avril 2013 de 9h à 11h30

*Réunion de travail en salle - Mairie de l'Ile d'Aix
Liste des personnes présentes :*

Commune de l'Ile-d'Aix

Alain Burnet - Maire

Jean-Robert Duclaux - Premier adjoint, Délégué aux Affaires Sociales, à l'Urbanisme et aux Travaux

Jean-Pierre Chaudet - Troisième Adjoint, Délégué à la Nature et à l'Environnement

Jean-Claude Poisson - Conseiller Délégué à la Mer

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Erwan Le Cornec - Géographe - BE GEOS AEL

Shahinda Lane - Architecte - Atelier Panerai et associés

Xavier Loubert Davaine - Juriste - Eliomys

Liste des personnes excusées :

Arnaud VALADIER (DREAL PC)

Michel ZANONI (DDTM 17)



Ordre du jour : Présentation de l'état d'avancement du diagnostic, des enjeux du projet et des premières esquisses

Julie Colin introduit la séance en rappelant que cette réunion a été proposée « en dernière minute » aux élus suite à l'impossibilité de tenir un comité de pilotage commun aux deux communes le 3 mai, et ce afin de ne pas retarder outre mesure le démarrage de la phase projet.

Présentation du diagnostic et des enjeux

L'équipe présente l'avancement du diagnostic et énonce les enjeux de projet du site de l'île d'Aix principalement : paysage perçu, évolution du littoral et du paysage, protections du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, emprises et impact des déconstructions, enjeux et contraintes propres à l'aménagement des terrains déconstruits en ZDS, enjeux spécifiques à chaque secteur. La pointe de la fumée est également présentée, plus succinctement. L'équipe se focalise sur l'extrême pointe, lieu de passage quotidien des Aixois, dont l'aménagement requiert leur regard sur les réflexions. Julie Colin précise que ce travail n'a pas encore été présenté aux élus de Fouras, mais qu'une date est en cours de validation afin que les deux communes soient pareillement informées de l'avancement de l'étude.

Remarques et interventions des participants

M. Burnet confirme que la maison Chaudet a été la première maison du quartier identifié en ZDS, longtemps seule entourée de prés comme remarqué sur les photographies anciennes analysées par l'équipe.

Les élus font état de la flore invasive observée sur l'île à la suite de l'intervention de Xavier Loubert (protection du patrimoine environnemental - présence d'herbe de la pampa sur la place d'Austerlitz) : ailante (faux vernis du Japon), baccharis... Xavier Loubert et Julie Colin redisent l'attention qui sera portée au choix des éventuelles plantations à réaliser dans le projet, le bon sens s'impose tant en terme d'enjeux environnementaux, qu'en terme d'économie d'entretien.

Les élus se montrent intéressés mais prudents quant aux enjeux objectivement formulés par l'équipe sur l'aménagement de l'extrémité de la pointe de la fumée, exigüe et aux usages nombreux et parfois contradictoires, rappelant que la complexité du site est, selon eux, un frein aux transformations. Julie Colin note simplement que l'emprise de l'ancien camping ne constitue plus la même contrainte qu'à l'époque des précédentes études, et qu'il serait dommage de ne pas en tenir compte pour imaginer un scénario de valorisation des paysages maritimes de la presqu'île. Cette remarque n'a pour l'instant pas été présentée aux élus fourasins, elle reste donc pour l'instant une simple observation.

Présentation des premières esquisses de projet

Julie Colin et Shahinda Lane présentent le fruit de leurs réflexions sur les aménagements envisageables en ZDS - esquisses dessinées à la main sur calque. **L'hypothèse de la conservation exceptionnelle des maisons Chaudet et Coussy** a été imaginée dans ces esquisses. **Un 2e scénario sera à envisager si l'Etat confirmait la déconstruction de ces deux bâtiments et/ou l'impossibilité technique, réglementaire et juridique de les réaliser (accessibilité, régime assurantiel non garanti assainissement etc ...)**

Grandes lignes de l'aménagement:

- **Emprise Sud** : sites ouverts sur les paysages de l'Anse du Saillant vers l'Est, et vers les prés des anciens marais salants au Sud, vues dégagées à préserver, continuité paysagère des prés à renforcer. => traitement en prairie pâturée (par les chevaux des calèches?), convention de gestion type terrains du CG17 à envisager

=> envisager une extension du lieu de pique-nique existant sur le terrain CG17 en conservant les cyprès existants - Attention au fossé (prévoir petit pont?)

- **Emprise Nord - hypothèse 1 - bâtiments Chaudet et Coussy conservés**: sites moins visibles, mais tranquillité et qualité de la vue à protéger pour la maison Toison et le restaurant. Attention à la fréquentation importante de la route départementale en été.

=> bibliothèque dans la maison Coussy. *Aménagement extérieur* : stationnements vélos à prévoir dans la parcelle pour éviter un conflit d'usage sur la RD, haies en limite de parcelle à conserver, autres plantations à restreindre pour donner de l'espace coté Ouest (lecture en extérieur), la passerelle sur le fossé de la rue des tennis peut être supprimée. *Aménagement intérieur* : au plus simple et au plus économique, envisager l'abattement de quelques cloisons et la démolition du coin cuisine pour optimiser l'espace surveillé depuis l'accueil. Attention pour une mise en conformité PMR, esquisse à affiner. NB : la DDTM17 doit vérifier la faisabilité juridique d'un changement d'affectation avec fréquentation du public et donc l'accessibilité PMR en ZONE INONDABLE. Par ailleurs si cela était possible, il est vraisemblable que **des prescriptions supplémentaires relatives au risque d'inondation et de submersion soient formulées par les services de l'état (hauteur de rayonnage, côte alti du plancher haut et des prises etc ...)**.

=> locaux artisanaux dans la maison Chaudet. *Aménagement extérieur* : la partie sud du terrain est à réserver à un dispositif de filtre visuel, protégeant la terrasse du restaurant d'éventuelles nuisances. Des stationnements provisoires dédiés au chargement/déchargement des éléments stockés sont à prévoir. Les figuiers existants sont à conserver, de même que les haies en limite de la propriété Toison et du chemin d'accès côté Ouest. Prévoir un fossé de drainage. *Aménagement intérieur* : aucune transformation du bâtiment n'est nécessaire, seulement une remise en état des aménagements existants.

Aire de stockage municipale : Julie Colin suggère de créer une circulation (créer une sortie) dans la parcelle pour éviter les dysfonctionnements observés, de renforcer le contrôle, et si besoin prendre des mesures de sanction à l'encontre des usagers irrespectueux.

Remarques et interventions des participants

M. Burnet et les élus présents se montrent globalement satisfaits des esquisses proposées, en particulier concernant l'aménagement intérieur du projet de bibliothèque. Une esquisse au 1/500e est envisagée pour affiner ce scénario.

M. Burnet s'enquiert de la prise en charge financière des aménagements. Julie Colin répond que ce volet fait partie du travail restant à mener, et qu'une partie seulement des travaux imaginés dans les esquisses pourraient faire l'objet d'une négociation dans le cadre du marché de déconstruction (ex: suppression ou conservation de végétaux existants, création de fossé...).

Suite à une remarque de M. Poisson, Julie Colin confirme que l'étude ne prendra pas en compte les éventuelles DUP dans les scénarios d'aménagements sur l'île d'Aix.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes
SECLA - Mission Aménagement littoral*

*Direction départementale des Territoires et de la Mer de Charente-
Maritime*

**Etude des sites de Fouras et de l'Ile-d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de réunion du 14 mai 2013

*Mairie de Fouras
Liste des personnes présentes:*

Commune de Fouras

Sylvie Marcilly - Maire
Stéphanie Herrou - adjointe à l'environnement
Philippe Fagot - adjoint - Urbanisme et Foncier
Henri Morin - conseiller - délégué au Tourisme
Jean Paul Barbarin - conseiller

Loïc Varraihlon - DGS
Cécile Rogier - Service Urbanisme
Valérie Lacoste - Service Sécurité Civile

DREAL

Arnaud Valadier - SECLA - MAL
Aurélié Berger - Inspectrice des sites

DDTM 17

Jacqueline Clémenceau - SATOL - UDP
Pascal Boucard - S Littoral
Nicole Fruchet - S Littoral



Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais

Carole Gauyacq - Aménagement Urbanisme

Marine Isabal - stagiaire

Conseil Général

Claire Estienne - Mission Mer - Service de Protection du Littoral

Céline Pouzin - Mission Mer - Services Ports et Dragages

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire

Pierre Peeters - Ingénieur en hydraulique - HYDRATEC

Ordre du jour : Présentation du diagnostic et des enjeux d'aménagement

Mme le Maire et Arnaud Valadier introduisent la réunion en rappelant que cette réunion a été proposée « en dernière minute » aux participants suite à l'impossibilité de tenir un comité de pilotage commun aux deux communes d'Aix et de Fouras le 3 mai, et ce afin de ne pas retarder outre mesure le démarrage de la phase projet.

Présentation

Julie Colin et Pierre Peeters présentent le diagnostic mené à l'échelle de la commune et énoncent les enjeux de projet spécifique à la Pointe de la Fumée. Plusieurs thèmes sont abordés : paysage perçu, évolution du littoral et du paysage, protections du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, projets à intégrer aux réflexions, emprises et impact des déconstructions, enjeux d'aménagement spécifiques aux parcelles déconstruites en intérieur/ sur le littoral (vue sur la mer, visible depuis la mer ou non).

Remarques formulées par les participants

- Mme le Maire informe l'assemblée, qu'afin de diagnostiquer les besoins des professionnels de la mer à La Fumée et à la suite de la réunion du 2 avril avec les intéressés, un questionnaire est en cours d'élaboration en lien avec le CRC. Les informations recueillies à l'issue de cette procédure (probablement courant juin) seront transmises à l'équipe pour qu'elle en étudie l'intégration au scénario d'aménagement.
- Mme Clémenceau rappelle qu'une orientation d'aménagement du PLU sur la pointe de la fumée existe.
- Monsieur Boucard estime que les projets en gestation pour l'ouverture au public de la Redoute de l'Aiguille devraient figurer dans le diagnostic et être pris en compte dans le scénario d'aménagement.

- L'enjeu de mise en valeur de l'extrême pointe proposé par l'équipe suppose un "glissement" des usages de stationnement, pour tenter une réappropriation de la vue sur la mer. Mme le Maire rappelle qu'une idée avait été émise quant à la répartition des aires de stationnements sur la commune : la création d'un grand parking aux Valines, avec navettes vers le centre-ville et la Fumée.
- Carole Gauyacq évoque les éventuelles contraintes à prendre en compte dans ce projet : pics ponctuels de fréquentation, nombre important de personnes à transporter du fait de la capacité du bac de l'Ile d'Aix, et enfin la distance entre la pointe de la fumée et le parking des valines.
- Julie Colin fait préciser à Mme le Maire que cette idée ne concernerait, a priori que les stationnements longue durée. Des stationnements en nombre doivent donc être maintenus à La Fumée, leur répartition peut être étudiée dans le cadre de l'étude, dans les emprises déconstruites, avec l'objectif partagé de mettre en valeur le site et d'optimiser la gestion des flux (automobiles, modes doux, habitants, professionnels). Arnaud Valadier suggère que soit envisagé un principe de multiples poches de stationnements, payantes, avec des tarifs dégressifs en fonction de l'éloignement de l'embarcadère.
- Mme le Maire indique qu'il ne serait pas souhaitable de favoriser l'accès au chemin d'entretien prévu par le projet EGIS au travers des parcelles déconstruites en bord de mer, pour ne pas inciter explicitement les promeneurs à l'emprunter.

**Etude des sites de Fouras et de l'Ile-d'Aix
après déconstruction pour leur aménagement environnemental**

Groupement J. COLIN /GEOS AEL/HYDRATEC /PANERAI/ELIOMYS

Compte-rendu de la réunion du 2 juillet à 13h30

Mairie de Fouras
Liste des personnes présentes:

Groupement:

Julie Colin - Paysagiste dplg - Mandataire
Erwan Le Cornec - Géographe - GEOS AEL
Pierre Peeters - Ingénieur hydraulique – HYDRATEC

Commune de Fouras

Sylvie Marcilly - Maire
Philippe Fagot - adjoint à l'urbanisme
Daniel Coirier - adjoint
Mme Michaud - adjointe
Henri Morin - élu

Jean-Paul Barbarin - conseiller municipal
Jean-Louis Paillard – conseiller municipal

Cécile Rogier - Service urbanisme
Valérie Lacoste - Service Sécurité civile
Loïc Varrailon - DGS

Commune de l'Ile-d'Aix

Alain Burnet - Maire
Jean- Claude Poisson - conseiller délégué à la Mer

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

Rémi Decoster - CAPR
Carole GAUYACQ

CAUE

Michel Gallice - Directeur
Claire Perron - Architecte

Conseil Général

Céline Pouzin – Mission mer

Conservatoire du Littoral

Bruno Toison

C. Régional Conchylicole (CRC)

Laurent Champeau

DDTM 17

Pascal Boucard – Service littoral
Jacqueline Clemenceau – SATOL

DREAL Poitou-Charentes

Arnaud Valadier - SECLA - Aménagement Littoral
Aurélié Berger – SNESP - Inspectrice des sites

cf Liste d'émargement en annexe avec coordonnées

Ordre du jour : Présentation des premières orientations d'aménagement

1. Ouverture de la réunion par Sylvie Marcilly et Alain Burnet. Ils saluent la qualité du travail mené, la finesse de l'approche et des rendus, et remercient l'équipe pour sa compréhension du site et sa démarche dans l'élaboration du projet, fruits de nombreuses rencontres et entretiens.

2. Mme Marcilly précise que le Comité Régional Conchylicole a sollicité un Bureau d'Etude afin d'établir un état des lieux de la profession sur la Fumée, et d'anticiper l'avenir réglementaire concernant l'activité. Cette étude s'ajoute au questionnaire adressé par la commune aux professionnels. Mme Marcilly indique également que trois recours gracieux ont été déposés contre le PAPI, notamment à propos du projet de chemin d'entretien lié au projet de défenses côtières.

3. Julie Colin présente les aménagements envisagés, en intégrant le fait que le diaporama présenté a été diffusé par anticipation (vendredi 28 juin) aux participants.

Présentation des aménagements envisagés en ZDS sur l'île d'Aix (J. Colin).

- Intervention de M. Burnet : les élus souhaitent que le scénario à approfondir soit celui dans lequel les demandes de réemploi des maisons Chaudet et Coussy sont intégrées. M. Burnet attire l'attention du groupement sur la proposition de suppression d'une portion de fossé, et indique que certains fossés du secteur sont privés. Ce volet devra être regardé de plus près en phase d'approfondissement (envisager un busage au lieu d'une suppression par exemple). M. Burnet demande par qui seront financés la réalisation puis l'entretien des aménagements proposés. M. Boucard répond que l'Etat restera propriétaire mais cherchera à monter des conventions de gestion avec les communes si l'usage leur revient, ou avec d'autres organismes (Conservatoire du Littoral, ...). Pour l'île d'Aix, étant donné le secteur géographique dans lequel se trouvent les ZDS, on pourrait logiquement envisager de solliciter le Conseil Général, qui assure actuellement un entretien par pâturage de parcelles voisines dans les anciens marais salants (convention de gestion). Effectivement Monsieur Toison confirme qu'il y a une répartition de gestion sur l'île d'Aix qu'il n'y a pas lieu de changer : le Conservatoire entretient les parcelles situées au Nord de l'île, et celles situées au Sud sont gérées par le CG17

- Intervention de M. Poisson : l'étude devrait mentionner avec plus de clarté le fait que le réemploi de la maison Coussy en bibliothèque permet de réaliser des logements supplémentaires au centre bourg, et que le réemploi de la maison Chaudet sous forme de locaux artisanaux permet de compenser en partie la transformation de la zone artisanale du Bois Joli en zone d'habitat. Il rappelle que ces deux actions visent à répondre à deux objectifs importants pour la commune, et qui devront apparaître dans l'étude en chapeau ou dans le diagnostic : maintenir à la fois des entreprises et des habitants à l'année sur l'île. Monsieur Poisson demande à ce que soit étudié le transfert de la zone artisanale en zone de solidarité. J. Colin demande si la création de locaux artisanaux dans la maison Chaudet n'est pas, selon lui, suffisante. Monsieur Poisson répond que non. A. Valadier propose que les CR de réunion soient annexés à l'étude de manière à montrer le cheminement des réflexions.

- Intervention de M. Gallice (CAUE) : l'île d'Aix est composée de deux "cailloux" reliés, et les ZDS sont dans cet espace de transition entre le cœur historique, et les zones urbaines plus contemporaines. Il faudrait que les aménagements proposés traduisent cette situation par un travail sur les transitions paysagères.

Présentation des premières orientations d'aménagements sur la Pointe de la Fumée - Fouras (J. Colin).

- Intervention de M. Champeau (CRC) : la profession est devant une situation incertaine, en attendant de savoir laquelle des législations, européenne ou internationale, s'imposera à l'activité l'année prochaine. La pérennité des établissements conchylicoles n'est pas assurée. L'impact sur le classement des eaux serait différent selon l'une ou l'autre, et induirait la nécessité ou non de réaliser un trempage des coquillages dans des bassins de purification avant expédition. Dans ce cas, la création d'une réserve d'eau collective, à destination des mytiliculteurs et des ostréiculteurs, serait à étudier, à laquelle s'ajouterait éventuellement une station d'épuration de

l'eau. M. Champeau indique que le bureau d'étude (Luxmarina) mandaté par le CRC devrait rendre ses conclusions (quantification des besoins notamment) en septembre.

- Intervention de M. Coirier : le plan des aménagements envisagés pour l'extrême pointe présente des girations trop serrées pour le passage des engins ostréicoles. J. Colin répond que ce plan n'est qu'une esquisse, visant à déterminer quel serait l'espace libéré par le réaménagement de l'ancien du camping (transfert d'une partie des stationnements). Le dessin de l'espace public créé par ce glissement d'usage représente un véritable travail d'aménagement qui ne peut pas être traité dans le cadre de l'étude actuelle.

- Intervention de Mme Marcilly : les poches de stationnement prévues de part et d'autre de l'allée ostréicole en compensation de la suppression du parking de la Vierge sont trop importantes, et pourraient nuire au voisinage. Il est demandé au groupement de réduire voire de supprimer ces stationnements ; leur compensation n'est pas jugée nécessaire par les élus. Quelques places (à définir) pourraient être créées plus à l'Est, dans la contre-allée du boulevard de la Fumée.

• Intervention de M. Coirier, complétée par le CAUE: le projet d'aménagement de l'allée ostréicole ne doit pas nécessairement évacuer l'ensemble des engins ostréicoles stationnés à cet endroit, mais peut-être un peu mieux les organiser. Ils font partie du paysage, et caractérisent le site. Les conflits d'usage ne seraient pas si fréquents. Monsieur Coirier craint qu'à trop vouloir segmenter, cela génère des « appropriations » et donc des conflits. J. Colin répond qu'il serait dommage de ne pas profiter de la libération d'espaces (parcelles déconstruites) pour repenser les usages (le stationnement ostréicole mais aussi les stationnements de voitures), et permettre notamment, au moins, la continuité sécurisée de la piste cyclable sur l'accotement enherbé nord. Cela ne signifie cependant pas forcément une « bétonnisation ». L'allée garderait son caractère bucolique qui fait tout son charme.

Les Zones de Solidarité en Charente-Maritime

Étude des sites de Fouras et l'Île d'Aix après déconstruction pour leur aménagement environnemental

juillet 2014

ANNEXES

Comptes-rendus



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Poitou-Charentes

15 rue Arthur Ranc - CS 60539
86020 POITIERS cedex

Tél. 33 (0)5 49 55 63 63 - Fax. 33 (0)5 49 55 63 01

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

